Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 17 Août 1898. No. 39.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne....... 10 cts
Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA, CANADA.

LES $300,000

Du fonds des écoles

(Du *Courrier du Canada*)

La *Patrie* essaie de faire grand étalage d'une correspondance canadienne adressée à l'*Univers* dans laquelle le vote du Sénat rejetant le paiement des $300,000 du fonds des écoles manitobaines est blâmé.

La *Patrie* se réjouit beaucoup trop pour ce que comporte la circonstance. Cette lettre à l'*Univers* est datée de Québec, 9 juillet. C'est une production canadienne, remplie de préjugés évidents, dictée par des motifs faciles à comprendre. Elle n'a donc pas plus de valeur que tel autre écrit de même genre qui paraîtrait ici dans tel ou tel journal.

Le but de l'auteur est de donner à M. Laurier le beau rôle, dans l'affaire des écoles, et le mauvais rôle aux conservateurs. Il fait ressortir l'importance des concessions que, d'après lui, le premier ministre est en voie d'obtenir de Greenway, et il raconte, faisant écho à notre presse rouge, que le paiement des $300,000 faisait partie des arrangements.

Ici nous citons le correspondant :

"Quand sir Wilfrid Laurier demanda à la Chambre des Communes de ratifier ses engagements, la trêve qui était observée depuis la publication de l'Ecyclique, fut brusquement rompue : les députés conservateurs et un certain nombre de libéraux ne voulant rien accorder tant que les catholiques ne seraient pas rétablis dans tous leurs droits. Un debat acrimonieux s'en suivit au cours duquel les épithètes les plus véhémentes furents échangées d'un côté à l'autre de la Chambre : "Vous avez promis aux électeurs de réintégrer la minorité dans ses droits, disait l'opposition, et, au lieu de cela, vous la soumettez au bon plaisir de la majorité ; vous sanctionnez la domination d'une classe sur une autre au mépris de la constitution qui veut que tous les citoyens soient égaux." Et le premier ministre de riposter : "Je n'ai pas accompli tout ce que je désirais, mais au moins j'ai fait quelque chose, tandis que vous qui demandez mer et monde aujourd'hui, vous n'avez rien fait pour améliorer le sort de la minorité catholique pendant que vous déteniez le pouvoir."

Le correspondant cite bien la riposte superbe de M. Laurier, mais il se garde bién d'indiquer la réplique qu'on pouvait lui faire. Les conservateurs avaient le droit de dire à M. Laurier : lorsque nous étions au pouvoir nous avons entrepris de rendre aux catholiques justice entière, de leur rendre leur rendre leur autonomie scolaire, de leur droits constitutionnels, et vous avez tout fait pour entraver notre action ; aujourd'hui vous n'offrez que des demi-mesures, et vous livrez les catholiques au régime de l'arbitraire.

La correspondant de l'*Univers* n'a eu garde de montrer ce revers de la médaille. Il s'agit, voyez-vous, de tromper l'opinion catholique en France. Il poursuit, il raconte que le bill a été adopté par les Communes, mais repoussé par le Sénat, et il ajoute :

"Cette tactique des sénateurs catholiques est aussi inconséquente que périlleuse : si leur intention était de prendre le gouvernement du Manitoba par la famine, ils auraient dû rejeter le projet en entier ; s'ils étaient désireux de suivre les conseils du St-Père et d'accepter les réparations partielles qu'on leur offrait, ils n'auraient pas dû refuser au gouvernement les moyens pécuniaires de les accomplir. En éliminant les 300,000 dollars du projet de loi, ils ont donné à M. Greenway un prétexte pour se soustraire à ses engagements, et en lui accordant les 500,000 dollars, ils améliorent sa position financière et le mettent en état de continuer la guerre contre les catholiques."

Tout cela est raisonné à faux. Sir Wilfrid Laurier n'a jamais dit au Parlement qu'il s'agissait d'un arrangement entre lui et Greenway au sujet des écoles catholiques et que le paiement des $300,000 faisait partie de l'arrangement. Non, il demandait simplement de donner d'un seul coup $300,000 sur un fonds scolaire de $475,000 environ, dont par la loi on ne doit payer que l'intérêt, et de donner cela sans garantie, sans engagement valable, à ce M. Greenway qui n'a ni pudeur ni honneur, qui a menti à Mgr Taché et l'a ensuite accusé de mensonge, et qui n'a cessé depuis huit ans de donner des preuves de son manque de scrupule et de sa mauvaise foi. Par cette mesure, on épuisait le fonds des écoles, on réduisait à un chiffre minime l'intérêt annuel pour les années prochaines, on mangeait en herbe ce revenu qui pouvait être un moyen d'action efficace, on tirait M. Greenway d'embarras sans être sûr le moins du monde qu'après avoir empoché l'argent il ne trouverait pas moyen de faire avorter les négociations indécises dans lesquelles on était engagé et qui n'étaient pas encore terminées d'une manière satisfaisante pour la minorité.

Les sénateurs n'ont pas voulu jouer ce rôle de dupe que leur proposait M. Laurier. Ils ont rejeté le billet ils ont bien fait.

Le correspondant de l'*Univers* n'a pas dit cela à ses lecteurs. Il les a trompés délibérément, et nous regrettons une fois de plus que ce grand journal catholique accueille dans ses colonnes, sans assez de contrôle, des écrits canadiens traitant de nos questions les plus controversées, et donnant une note qui souvent n'est pas sans reproche.

PRECEPTES D'OR

Le Chemin de la Fortune

(Extraits d'un discours de M. Depew)

Une autre condition nécessaire au succès, c'est l'économie.

J'ai eu cent occasions de m'entendre dire : mais comment pourrais-je épargner $50, $60 ou $100 par mois ? J'ai connu des gens qui ne pouvaient se contenter de $50,000 par année. A un de ceux-là son père avait laissé un splendide héritage qui lui rapportait $50,000 par année. Il en est arrivé à des embarras financiers, parce qu'il dépensait $100,000. Un jour, je le fis entrer dans mon cabinet et lui dis : Et bien ! mon ami, je vous connais depuis nombre d'années ; votre père vous a laissé $50,000 par année et vous en dépensez $100,000. Pour vous procurer le surplus, vous hypothéquez cette maison, cette fabrique et vos autres biens ; dans peu de temps, vous n'aurez plus de revenu du tout."

—Eh bien, monsieur, répondit-il, je veux tout simplement que vous sachiez qu'un gentilhomme ne peut pas vivre avec moins de $100,000 par année.

—Et que ferez vous quand tout sera fondu ?

—Il n'est pas question de ce que je pourrai faire alors, seulement, je sais ce qu'il faut ou minimum à un monsieur pour vivre........ ....

Voilà qu'un jour, il entre me demander de lui prêter $2,000.

Non, lui dis-je, à un homme qui fait la vie que vous faites, je ne prêterai pas 25 cents.

Ce n'était un homme dissipé, seulement il éparpillait l'argent.

—Pourquoi voulez-vous $2,000, lui dis-je ?

—En bien ! reprit il, c'est parce que mes créanciers m'ont nommé un administrateur et que celui-ci ne m'alloue que $100 par mois, avec lesquels je vis.

Il voyait enfin, que bien qu'il eût dépensé $100,000, il pouvait vivre avec $100 par mois et être tout autant gentilhomme. S'il avait supprimé quelques uns de ses yachts à vapeur, quelques unes de ses écuries pour chevaux trotteurs, de ses réceptions extravagantes, et assez épargné pour prévenir les effets des jours nuageux et de la dépréciation des valeurs, il aurait pu vivre d'une façon splendide et avec plus d'agrément, car sa vie a été semée des plus grandes inquiétudes.

Il y avait deux hommes d'employés au Grand Dépôt Central. Il y a 25 ans je leur dis : commencez à faire des épargnes. Impossible, répondirent-il, Pourtant, il le faut. Et bien, dit l'un d'eux, je vais le faire. L'autre persista à dire que c'était impossible. Ils gagnaient un égal salaire. Celui qui s'était mis à épargner, vint me trouver au bout de quelque temps avec un millier de dollars avec quoi je lui achetai un bon ; puis l'intérêt de cette somme et ses nouvelles épargnes lui valurent un autre bon.

Il s'est écoulé vingt-cinq ans ; cet homme retire de ses placements un revenu plus élevé que son salaire ; l'autre est venu une douzaine de fois me prier de lui obtenir un emploi additionnel pour l'aider à compenser l'insuffisance de son salaire. L'un s'est pourvu lui-même de ce qu'il lui faudrait au déclin de ses jours, lorsqu'il cesserait de travailler ; il a pourvu sa femme et ses enfants de ce dont ils auraient besoin pour vivre, quand lui ne serait plus ; l'autre et sa famille se sont vus dans l'obligation de s'adresser à la froide charité publique Je n'entends pas que sous prétexte d'épargner, un homme soit sordide et misérable, mais je dis que l'habitude de l'épargne est une garantie de prospérité. Celui qui épargne un peu, quelque maigre que soit son salaire, aussitôt qu'il a pris l'habitude d'épargner, cesse de trop fumer de cigarettes, de prendre souvent la bière, de payer ce qu'on appelle la traite—la traite ! le fléau de l'Amérique. J'ai vu un radieux jeune homme magnifique garçon, plein de vie, d'énergie, de vigueur, d'espérance, de promesse et d'ambition, je l'ai vu boire, non parce qu'il était altéré, mais parce qu'il était trop fier pour n'en pas faire autant que les autres.

J'ai vu des jeunes gens se présenter avec d'autres au bar d'un hôtel où je logeais en passant.

Ils étaient une vingtaine. Quelqu'un d'entre eux propose qu'on prenne un verre ; tous de s'avancer et de boire. Or l'étiquette le voulant ainsi, chacun des dix neuf autres paye sa ronde. Personne ne veut plus boire, et chacun déteste de boire encore, on n'est pas altéré ; mais il faut faire bonne figure en présence les uns des autres. Le résultat est qu'ils s'enivrent tous, déshonorent leurs familles, et ne ramènent qu'une brute à leurs jeunes femmes ou à leur misérable mère. J'ai vu des centaines de jeunes gens céder à l'habitude de boire en pareille circonstance, devenir ivrognes et s'en aller chez le diable.

Quand j'étais jeune député à la législature, car je suis entré dans la politique de bien bonne heure, dans la vingtaine, tout le monde avait l'habitude de boire, et il était d'usage pour tous ceux qui avaient besoin de quelque chose à la législature, de commencer par y envoyer une caisse de cognac ou de whisky. Entriez-vous dans la chambre d'un député, on y versait le whisky ou le cognac ; mettiez vous le pied dans un hôtel, vous vous sentiez aussitôt poussé vers le bar, pour boire. Tous les hommes de mon temps qui avaient contracté cette habitude, sont morts et sont morts d'avoir bu. Tous les hommes de mon village natal qui s'étaient mis à boire, sont morts, et ils sont morts d'avoir bu, et la plupart de de ceux qui n'ont point bu et ont pratiqué la sobriété, vivent encore, et sont à l'aise et indépendants du monde. J'aurais été ivrogne si je n'avais pris une résolution. Il y a quarante ans, il n'existait pas de sociétés de tempérance qui eussent quelque valeur, mais j'ai compris la tendance de ces institutions et j'ai pris la résolution de ne jamais, boire à un bar ou entre les repas Et comme de raison un homme n'ira pas prendre d'appéritif pour le déjeuner, et il est fou d'en prendre pour le lunch, de sorte qu'il ne lui resteque l'occasion du dîner pour boire. Or, dans la vie journalière, on boit un peu au dîner et ainsi, son penchant se trouve réduit auminimum.

C'est pour avoir gardé cette résolution que je suis ici ce soir en florissante santé, plein de vigueur, et capable, comme cela se voit, de faire plus d'ouvrage à 60 ans que trois hommes, quels qu'ils soient, n'en pourraient faire.

LA LOI SCOLAIRE

Au Grand-Duche de Luxembourg

La Chambre des députés du grand-duché du Luxembourg avait voté il y a plusieurs mois par 27 voix contre 14, des modifications à la loi scolaire de 1880. Ces modifications rendaient aux écoles primaires du grand-duché leur caractère religieux, au clergé la place qui lui est due à l'école. Le Conseil d'Etat composé en majeure partie d'enragés doctrinaires et de libéraux haineux refusa de dispenser du second vote ; il ne daigna pas même donner les motifs de son refus. Sans débats aucuns, la Chambre des députés a maintenu pour la seconde fois, avec une majorité de voix plus grande encore, sa première décision qui est soumise aujourd'hui à la signature du grand-duc. Bien que le grand-duc ne partage pas les croyances de son pays, foncièrement catholique, tout le monde attend avec confiance la *prochaine* proclamation de la loi. On l'attend de sa loyauté et de son amour pour son peuple qui réclame cette loi pour ce qu'il a de plus cher : ses enfants ; de sa bienveillance pour les institutions qui verront par la loi améliorér leur situation précaire : de son estime pour le clergé catholique, le plus fidèle soutien de son trône.

EN ROUTE POUR LE KLONDYKE

L'on se rappelle que le R. P. Gendreau O. M. I., passait à St-Boniface, il y a quelques mois, en route pour le Klondyke. Ce dévoué missionnaire après un voyage assez pénible a atteint Dawson City, le 27 juin dernier. C'est de cet endroit qu'il écrit à un Révérent Père Oblat, une lettre tres-intéressante qu'on a eu la gracieuseté de nous passer et que nous donnons bien volontiers à nos lecteurs.

Dawson City, 12 juillet 1898
District du Yukon

Mon Révérend Père,

Après un heureux voyage, et toujours plein de santé, je suis arrivé ici le 28 juin dernier.

J'ai passé quatre jours à Silkirk où j'ai laissé le Rev Père Desmarais et le Frère Dumas qui ont commencé à construire une maison-chapelle sur le site que nous avons choisi. Les trois Sœurs de Ste-Anne ne sont arrivées ici que le 6 de ce mois. Il y a encore la Sœur Supérieure et Sr Marie Pudentienne qui n'arrivent que dans trois semaines. Elles ont passé l'hiver dans une mission éloignée et n'ont pu arriver à Holy Cross Mission assez tôt pour prendre le premier bateau.

Le Rev M. Corbeil, qui est parti avec les soldats le 14 mai de Vancouver, passant par Teslin Lake, n'est pas encore arrivé. Nous avons quitté Vancouver le 23 mai, passant par Dyea et Chilcoot Pass et nous sommes en avant d'eux.

J'ai été bien reçu par le Rev. Père Judge S.J., qui attend le R. P. René, Préfet Apostolique, le 20 de ce mois. Ce dévoué Père Judge a fait fonctionner l'hôpital à ses frais tout l'hiver et c'est hier seulement que les Sœurs en ont pris possession.

Il y avait ici une jolie petite église qui a brulé, la veille de la Trinité avec tout ce qu'elle contenait. Il n'y avait plus rien pour dire la messe lorsque le Père Lefebvre O. M. I., missionnaire, est arrivé avec sa chapelle portative. Le Révérend Père Judge a commencé à rebâtir une nouvelle église plus grande que la première, de 35x75 pieds. En attendant il a levé une grande tente où nous disons la messe. L'église est une bâtisse pièces sur pièces, équarries sur trois faces, la face extérieure garde ses formes naturelles ; c'est la mode du pays.

Que dirai-je le Dawson ? ville de 15000 âmes dont la moitié sont encore sous tentes ou sur l'eau du Yukon. Il y a des mines très-riches, mais elles sont peu nombreuses. Beaucoup de déception et de découragement parmi les nouveaux venus, plusieurs s'en retournent déjà. Il y a beaucoup de catholiques parmi les mineurs pour lesquels je vous demande de prier ainsi que pour moi...................................
....

Votre bien dévoué,
P. E. GENDREAU O. M. I.

AVIS

Toutes communications concernant la rédaction du journal devront être adressées à

JOSEPH BERNIER,
DIRECTEUR.

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

Le Manitoba.

Mercredi, 1er Août 1898

MGR L'ARCHEVEQUE

Sa Grandeur Mgr Langevin est attendu à Saint-Boniface à la fin de cette semaine.

Nous commencerons au prochain numéro la publication des articles de Dom Benoit, dont la collaboration nous est acquise.

***

Un correspondant de Québec écrit à *l'Univers* pour blâmer l'attitude du sénat sur les $300000 qui ont été refusées à M. Greenway. Quelques journaux citent ce correspondant en attribuant son opinion à *l'Univers* même. C'est un truc qui n'a pas l'honnêteté pour lui et qui montre combien la préoccupation d'égarer l'opinion publique hante certain s esprit. Le *Courrier du Canada* répond avec succès au correspondant. Nous citons son article en première page. Un article de la *Vérité* à sujet est aussi à signaler ! nous le reproduirons.

LA QUESTION SCOLAIRE

A Sainte-Rose

Sous cette même rubrique, nous prenions, dans notre dernière édition, l'engagement d'apporter quelques rectifications au discours qu'a prononcé M. Bourassa, à Sainte-Rose, sur la question scolaire.

Nous venons nous acquitter de ce devoir.

Devoir, en effet, est le mot juste, celui qui répond à la fois à la situation et à notre pensée.

La situation exige que nous ne laissions pas travestir la vérité. Pénétré de cette pensée nous ne voulons point, d'une autre part, dépasser les bornes de cette obligation.

***

M. Bourassa commence par dire :

Nos adversaires ont cherché souvent à rejeter sur le parti libéral la responsabilité de l'abolition des écoles séparées en 1890. J'admets volontiers que le gouvernement Greenway a commis une faute en enlevant à la minorité catholique les droits dont elle avait joui jusqu'alors. Mais ce que nos adversaires omettent de dire, c'est que le parti conservateur du Manitoba a toujours montré plus d'ardeur que ses adversaires libéraux à l'accomplissement de cette œuvre anti-française et anti-catholique.

M. Bourassa se trompe de la manière la plus fâcheuse.

D'abord, *le parti conservateur du Manitoba*, se fût-il fait l'allié du parti libéral dans son œuvre *anti-française et anti-catholique*, il ne lui eut pas été possible d'y apporter "plus d'ardeur." Car, jamais la fourberie dans les moyens, le mépris de nos sentiments, la haine de nos institutions, la constance et la diligence dans l'action, n'ont été portés plus loin que par M. Greenway et ses partisans, dans cette lutte.

Comme question de fait "*le parti* conservateur du Manitoba" n'a montré aucune "ardeur à l'accomplissement de cette œuvre."

Jusqu'en 1881, la politique de parti, pour les affaires provinciales, n'existait pas au Manitoba.

De 1881 à 1888, un gouvernement conservateur, appuyé d'une chambre en majorité conservatrice, a controlé la législation.

Nous mettons M. Bourassa au défi de citer une seule mesure, un seul acte du gouvernement, une déclaration ministérielle, pendant cette période, pouvant de loin ou de près, justifier son assertion.

En 1888, M. Greenway, à la tête du parti libéral, arrivait au pouvoir. Aux élections qui suivirent, le parti conservateur fut littéralement mis en déroute. Mais le peu de conservateurs qui revinrent en chambre, et qui y représentaient leur parti, nous furent sympathiques, quand M. Greenway et les siens levèrent la hache sur nous.

Prenons comme indication la division qui fut prise en 1890, lors du vote sur le *Bill* scolaire, en troisième délibération, alors que la spoliation allait être consommée.

Alors, la question principale étant posée, le vote est pris, et sur l'appel nominal, se déclarèrent en faveur du projet de loi : MM. Campbell (Souris) Campbell (Winnipeg-sud) Colcleugh, Crawford, Dickson, Graham, Greenway, Harrower, Hettle, Jackson, Jones, Lawrence, McKenzie, McLean, McMillan, Martin (Portage-la-Prairie) Mickle, Morton, Sifton, Smart, Smith, Thomson (Emerson) Thompson (Norfolk), Winkler, Young,—25.

Contre : MM. Gelley, Gillies, Jérôme. Lagimodière, Marion, Martin (Morris) Norquay, O'Malley, Prendergast, Roblin, Wood.—11.

En cette occasion tous les libéraux, moins les députés catholiques, appuyèrent la mesure du gouvernement, et tous les conservateurs lui furent adverses.

L'œuvre était accomplie.

En présence de ces faits nous nous demandons comment M. Bourassa a pu dire que "le parti conservateur du Manitoba a toujours montré plus d'ardeur que ses adversaires libéraux à *l'accomplissement* de cette œuvre anti-française et anti-catholique."

***

Les catholiques français du Manitoba, dit M. Bourassa, jouissent actuellement de plus de liberté religieuse et nationale dans l'école que la loi réparatrice ne pouvait lui en donner.

Cette assertion est encore une erreur.

La loi réparatrice rétablissait nos écoles catholiques avec toutes les libertés et tous les privilèges dont elles jouissaient avant 1890.

A l'heure actuelle, nous ne jouissons, de droit, d'aucune de ces libertés, d'aucun de ces privilèges.

Que si M. Bourassa, dans ce passage, veut faire allusion à ce que certains croient pouvoir appeler des adoucissements au fonctionnement de la loi, il va encore bien au delà de ce qu'il est permis d'affirmer. Car, ces adoucissements, même à les prendre dans ce qu'ils ont de plus favorable, se confinent à un nombre limité de matières. Et nous n'en pouvons jouir qu'à la condition de prêter un serment odieux, dont nous parlons plus loin.

En jouirions-nous actuellement sans condition, que nous serions encore loin de notre compte, parceque rien ne nous les garantit pour l'avenir, pas même un arrêté ministériel.

Or, la loi réparatrice nous donnait cette garantie.

***

M. Bourassa ajoute ;

On a dit souvent que la loi réparatrice, proclamait un principe et que c'était tout. C'est beaucoup, je l'admets. La reconnaissance d'un principe, c'est beau, mais dans la vie d'un peuple ce n'est pas assez.

Oui, la loi réparatrice proclamait un principe, et sans être tout, c'était capital. C'était même bien près d'être tout.

La reconnaissance d'un principe, c'est non seulement beau mais c'est profitable et fondamental.

Dans l'espèce, du principe devait sortir le reste, comme des prémisses sortent les conséquences, comme de la tige sortent les fleurs et les fruits.

Des détails, sans principe, c'est comme une feuille détachée de l'arbre : avec le temps, et combien vite ! elle se dessèche et se résout en poussière.

Des principes, la loi réparatrice en proclamait même plus d'un.

Outre qu'elle posait le principe de nos libertés et de nos droits, elle définissait la constitution de notre pays et affirmait la juridiction fédérale pour la protection des minorités, catholiques ou protestantes. C'était poser un précédent d'où devaient découler paix et justice ; paix et justice pour aujourd'hui, paix et justice pour l'avenir et pour le tout le monde.

***

Au surplus, c'est encore une erreur de dire que la loi réparatrice se contentait de proclamer un principe. Elle pourvoyait aux détails aussi, posait une sanction, et faisait anticiper toutes celles dont le temps aurait démontré la nécessité. Il n'est donc pas plus exact que les autres le passage suivant du discours de M. Bourassa :

A quoi sert la reconnaissance officielle et légale d'un principe si la loi même qui proclame ce principe le rend infructueux, en négligeant d'y joindre la sanction qui lui donne la vie ? Le bill Dickey, en donnant aux catholiques le droit à leurs écoles, à leurs instituteurs, au contrôle de l'enseignement, ne leur accordait point l'assistance nécessaire au soutien de leur organisation scolaire.

Le *Bill* Dickey proclamait le droit des catholiques de participer, dans une proportion légitime, aux argents publics votés par l'assemblée législative pour les fins de l'éducation. C'était, par là même, faire une obligation aux autorités provinciales de donner aux catholiques, leur part de fonds scolaires. Elle le statuait du reste expressément.

On peut nous objecter que M. Greenway ne se serait point conformé à cette injonction.

C'est possible. Mais c'eût été de sa part une faute. Or, en saine raison et en justice même pour les autorités provinciales, on n'avait pas le droit de présumer cette faute.

Dans le cas qui nous occupe la faute eût été de se mettre en contravention à une loi légitime, consacrant des droits également légitimes.

M. Greenway eut-il refusé aux catholiques leur part d'argent, ce n'est pas la loi réparatrice qu'il eût alors fallu accuser, mais la mauvaise volonté des autorités provinciales. Or, nul n'a le droit d'arguer de sa propre faute ni de sa mauvaise volonté, à l'encontre d'une loi.

Les torts de M. Greenway, ses torts actuels ou éventuels, ne peuvent servir d'arguments à ses amis.

Allons plus loin.

Les autorités provinciales eussent-elles refusé de nous donner notre argent, le parlement fédéral restait avec l'autorité de disposer en faveur de nos écoles de notre part des fonds provenant de la vente des terrains scolaires.

Ce droit, le parlement eût eu mille fois plus raison de l'exercer qu'il n'avait celui de voter les $300,000. que M. Laurier lui a demandé pour les écoles dites publiques à la dernière session,

Et cette sanction que M. Bourassa aurait voulue plus explicite dans la loi réparatrice, où est-elle dans les arrangements problématiques qui ont la meilleure part de son admiration ?

Toute sanction suppose un principe ou une loi pré-existants.

Ici il n'y a rien, que de vagues pourparlers, jamais les mêmes deux jours de suite, des allées et venues qui n'aboutissent qu'à des déceptions.

***

M. Bourassa dit encore en parlant du prétendu règlement de 1896 :

"Sa Sainteté ajoutait que cette mesure était inspirée par un sentiment de réparation et de justice"

Pardon ! Sa Sainteté ne s'est pas ainsi exprimée.

Voici ce que le Pape a dit :

"Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité..."

M. Bourassa, qu'on dit être un esprit cultivé, n'oserait pas, devant un aréopage d'hommes instruits, soutenir que ces deux phrases sont la même chose.

La première, la sienne, affirme positivement ; la seconde, celle du Pape, est une simple formule de politesse et de bienveillance par laquelle Sa Sainteté dit qu'Elle ignore les motifs qui ont inspiré cette législation, mais qu'en l'absence de preuve au contraire, Elle veut bien supposer une intention louable.

***

Relevons encore ce passage :

En ce moment, près de cent écoles sont ouvertes dans des centres français où les enfants de nos compatriotes reçoivent l'instruction religieuse et l'enseignement de la langue française dans des livres où leurs croyances et leurs sentiments sont respectés.

Nous ne prenons ici que cette phrase : "des livres où leurs croyances et leurs sentiments sont respectés."

Eh bien ! en deux mots, veut-on savoir jusqu'où est allée la magnificence de nos adversaires.

Si nous sommes bien renseignés, les catholiques ont demandé pour l'anglais la série de livres de lecture de Sadlier, livres recommandables.

On les leur a refusés.

Pour le français, on consent à nous permettre l'usage des premiers livres de Montpetit, mais à condition de les *expurger*. C'est à dire, qu'on en fera disparaitre tout ce qui concerne la Sainte-Vierge, les Anges gardiens et autres passages de même nature, parce que cela est de dogme pour les catholiques. On veut bien y laisser ce qui concerne Dieu, généralement, Dieu accommodé à la sauce neutre.

C'est le procédé de Paul Bert qui fit effacer le mot Dieu de ces gracieux vers :

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

On mit à la place ce baragouin :

Pourvu que *l'on* lui prête vie.

***

Que dire de ces trois lignes :

Enfin la minorité reçoit du gouvernement un subside variant de $150 à $250, pour chacune de ses écoles.

Il y aurait plus à dire que nous n'en dirons. Mais voici, sans entrer dans les détails.

Les écoles fréquentées par les catholiques ne reçoivent de subsides du gouvernement qu'autant qu'elles se déclarent écoles publiques, et que les maîtres prêtent le serment odieux auquel nous avons fait allusion plus haut et que voici, avec son alternative :

(A) Que les commissaires de la dite école ont réglé que les exercices religieux prescrits par le Bureau Consultatif (*Advisory board*) seraient en usage dans la dite école, et que les dits exercices religieux, et nul autre, ont, selon que prescrit, été suivis dans la dite école.

Ou.

(B) Que les commissaires d'école n'ont pas donné instruction de pratiquer des exercices religieux dans la dite école, et en conséquence, aucun exercice religieux n'y a été suivi.

Voilà ce que l'on exige de nous avant de nous donner une part des subsides.

Sur au delà de cent écoles, il y en a peut être quinze ou dix huit dont les maîtres ont prêté, la plupart par erreur, ce serment. Elles ont eu ou auront leur argent.

Il en reste quatre-vingt-dix, ou à peu près, qui, n'ayant pas voulu se soumettre à cette exaction, n'ont encore rien reçu, et ne recevront rien.

Nous n'ajouterons rien à ce renseignement.

Qu'on juge.

***

Pour finir :

"Que ceux qui ont cru devoir s'attacher au parti conservateur et croire aux promesses fallacieuses de Sir Charles Tupper admettent au moins de bonne foi que nous avons plus fait en deux ans pour la solution de ce grave problème que leurs chefs n'avaient fait en six ans."

En qualifiant de *fallacieuses* les promesses de Sir Charles Tupper, M. Bourassa fait œuvre de partisan.

Quiconque voudra se tenir dans une juste, indépendance n'ira pas jusqu'à stigmatiser ainsi un homme qui, ayant adopté un programme de reparation, l'a suivi jusqu'au bout, jusqu'à sa chute du pouvoir, et après, jusque dans les rangs de l'opposition, offrant encore alors à son adversaire heureux de le supporter s'il voulait sur cette question faire justice.

Quant à l'état de la question, c'est assez facile à tirer au clair.

Six ans, c'était long en effet pour les victimes. Mais enfin, au bout de ces six ans, le gouvernement conservateur avait défini nos droits et mis la question à un point où elle pouvait être réglée avec le concours de tous les catholiques.

Depuis deux ans, au lieu d'avancer dans la voie des réparations intégrales et constitutionnelles, nous avons reculé.

Dans la voie des réparations partielles, sous un régime de bon plaisir, nous n'apercevons pas encore les avantages qui surexcitent l'imagination de M. Bourassa.

Quand on en vient à toucher à cela, c'est comme si l'on pinçait de l'eau !

***

Nous n'avons pas épuisé les réflexions que suggère ce discours. Mais s'il faut en parler encore, l'occasion ne nous manquera point.

LA CALOMNIE

Un horrible serpent alla se plaindre au diable.
"Qu'as-tu ? lui dit Satan, ta mine est effroyable.
—Sire, je fais toujours tout le mal que je peux.
—Qu'est-ce donc qui te manque, et n'es-tu pas heureux.
......—Non, l'on guérit de mes morsures.
Répond l'animal venimeux ;
On canterise mes blessures.
Et les contre poisons détruisent tout mon fiel.
Ah ! que n'ai-je un venin incurable, mortel.
Pour mettre sans remède un homme à l'agonie !
—Quel serpent veux-tu donc être ?
La calomnie !"

LOUIS RATISBONNE.

UNE EXPLICATION

Nous avons lu dans plusieurs journaux la phrase suivante :

"Durant les derniers six mois "de la présente année, il a été "dépensé $5,000 pour le main-"tien des écoles catholiques dans "la province du Manitoba. L'an "dernier, il a été dépensé $10,000 "pour les mêmes fins".

Nous devons à ces journaux une explication.

Ces sommes, que l'on prend dans les rapports de M. l'abbé Cherrier, ne sont pas les seules qui aient été consacrées au maintien de nos écoles. Ces rapports de M. Cherrier rendent compte uniquement de l'emploi des sommes qui nous sont venues de l'étranger. Mais les dépenses occosionnées par le maintien de nos écoles ont été de beaucoup plus considérables.

Tout en appréciant à sa plus haute valeur la générosité de ceux qui s'intéressent à son sort, la population catholique du Manitoba fait elle-même des sacrifices. Elle se croirait indigne de la charité dont elle est l'objet si elle ne commençait par s'imposer elle-même, ces sacrifices.

Aux sommes dont il a été rendu compte, et qui sont les seules dont M. l'abbé Cherrier puisse rendre compte puisque les autres ne lui passent pas par les mains, il faut donc ajouter nos propres contributions, lesquelles sont distinctes des premières et ne sont pas légères.

MISERABLE INSULTEUR

Un individu qui se dit ex-prêtre catholique a donné dimanche dernier à Winnipeg, des conférences sur "les horreurs de la confession" ! Plusieurs jours à l'avance, cet homme qui se donne le titre et le nom de *Père Ruthven* avait fait distribuer une honteuse circulaire où il annonçait son œuvre de haine et de dégradation. Il voulait visiblement faire du tapage ici ; il a été reçu comme un misérable doit être reçu. Pas un seul journal de Winnipeg n'a voulu annoncer ses conférences, pas une seule église protestante n'a voulu lui ouvrir ses portes ; c'est tout juste s'il a pu trouver, pour débiter ses vilenies, une salle de troisième ordre. Presque pas de monde à ses conférences, aucun enthousiasme, dégoût non dissimulé de son auditoire, voilà le bilan de Ruthven à Winnipeg.

Au reste veut-on savoir quelque chose sur les antécédents de ce drôle ? Le *Northwest Review* en date du 16 auout 1898 publie une appréciation du *Casket* sur le personnage en question. Nous en détachons ce qui suit :

—"Ce Ruthven, alias Riordan, est un misérable de renom qui fut expulsé d'une école de Jésuites à Dublin, et qui ensuite alla en Australie et y devint ministre Presbytérien, mais fut chassé du ministère pour cause d'ivognerie et de mauvais traitements envers sa femme. Il vint plus tard en Amérique, où après une longue carrière de fraude il fut convaincu, le 25 avril 1893 à Buffalo N-Y d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes et condamné à un an de pénitencier. Les plus forts témoins contre lui dans cette affaire étaient un ministre Presbytérien d'Australie et plusieurs membres du clergé protestant de Buffalo. Avant ce procès il était entré dans l'église Baptiste mais en avait été chassé pour fraude."

Nous nous sommes suffisamment occupés de ce sale individu, n'est-ce pas ?

Un mot encore pour féliciter et remercier nos concitoyens protestants de Winnipeg de leur attitude en cette circonstance.

LES ETATS-UNIS ET L'ESPAGNE

Les préliminaires de la paix entre ces deux pays ont été signés vendredi dernier à Washington par M. Day représentant les Etats-Unis et M. Cambon, réprésentant l'Espagne. Cet événement était attendu avec impatience depuis plusieurs semaines. Nous donnerons la semaine prochaine le texte des conditions imposées par les Etats-Unis à l'Espagne, ainsi que la proclamation du président Mckinley au peuple américain.

CHOSES DE FRANCE

L'impératrice Eugénie est sérieusement malade.

Le "Figaro" annonce que le gouvernement français a reçu un télégramme annonçant l'assassinat du capitaine français Cassemjon et le massacre de son escorte entre le Niger et le Tchad.

Les dames françaises qui s'occupent de littérature projettent de fonder pour elles mêmes une Académie Française sur le même plan que celle qui existe aujourd'hui pour les membres du sexe fort seulement.

Emile Ollivier, l'ancien premier ministre de Napoléon III et l'auteur du livre dont nous avons publiée des extraits a fait une chute en voulant monter dans un tramway à Paris ; il s'est infligé de graves blessures.

L'affaire Zola cause toujours de l'émoi. Après sa condamnation par les tribunaux, Zola a été expulsé de la Légion d'Honneur. Cette expulsion a amené d'autres manifestations. Le rédacteur en chef du *Temps*, M. de Pressense, et Jules Barbier, écrivain de renom, ont tous deux voulu sortir de l'ordre comme pour protester contre l'expulsion de Zola et contre le maintien du colonel Esterhazy à ses grades.

—Presque tous les journaux de la province de Québec, qui ont parlé du passage de Sir Wilfrid Laurier au Portage du Rat, ont placé cette ville dans le Manitoba. C'est une erreur. Portage du Rat est dans Ontario.

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

Copie de la lettre remise par le Bureau de direction de cette association, à M. Aldéric Charland, de Joliette et adressée à la population Canadienne-française du Manitoba et du Nord-Ouest Canadien.

Montréal, le 10 août 1898.

A qui de droit :

Les présentées sont pour attester que M. Ald. Charland de Joliette, est le seul représentant officiel de L'Union Franco-Canadienne pour la Province du Manitoba et le Nord-Ouest Canadien.

Nous espérons que nos compatriotes de ces provinces sœurs, lui feront un chaleureux accueil.

En foi de quoi, nous avons apposé le Sceau de l'association et le contre-seing du Secrétaire Général à Montréal, ce dixième jour d'août mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-huit.

(Signé)

L. G. ROBILLARD,
Sec. Général U. F. C.

L'Union Franco - Canadienne, association catholique et Nationale d'assurance populaire à *taux fixes* et d'économie sociale, fondée le 1er octobre 1894, par M. l'abbé M. Auclair, curé de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal.

Bureau Principal : 73 Rue St-Jacques Montréal.

Président Général : M. Gustave Lamothe Avocat, C. R. Montréal.

Cette florissante Société Canadienne-française a actuellement comme son délégué et son représentant dans le Manitoba et le Nord-Ouest, la personne de monsieur Aldéric Charland, dont la mission est d'introduire chez notre population Canadienne-française, cette association si avantageuse et si digne.

Monsieur Charland a l'intention de visiter tous les centres Canadiens-français, où il tiendra des assemblées, au cours desquelles, il donnera tous les détails concernant les constitution, règlements et avantages de la Société.

Le Bureau de Direction ne pouvait jamais faire un meilleur choix dans les circonstance, car monsieur Charland avec les connaissances personnelles qu'il a déjà de notre pays et de ses habitants, remplira avantageusement le but visé par les officiers en haut chef. De 1883 à 1888, ce monsieur a demeuré parmi nous ; sa résidence était au Lac-des-Chênes, il a fait là en faveur de l'endroit et pour l'avantage de ses concitoyens et de la population en général une certaine somme de travail patriotique, en collaborant notre journal *Le Manitoba*, et en faisant par là connaître les avantages qu'offrait cet endroit à la colonisation Canadienne-française.

Son travail a été effectif, et le Lac-des-Chênes compte aujourd'hui un groupe assez considérable de familles Canadiennes-françaises, quiont progressé. En 1887, le gouvernement d'alors du Manitoba, le nommait juge de paix, sur la demande de la population française et anglaise en général, qui voulait lui prouver son estime pour ses qualités mais, il fut obligé de décliner cet honneur pour des circonstances exceptionnelles qui l'appelèrent à retourner à sa place natale.

Depuis son départ du Manitoba il eût la douleur de perdre sa jeune épouse à Joliette P. Q. où il demeure actuellement, et où il se dévoue depuis, à la cause Franco-Canadienne. Il appartient à la C. M. B. A. Branche 114, dont il est le Sec. Archiviste. Il a été l'un des organisateurs de l'Alliance Nationale, et à tous ces titres, il est le bienvenu parmi nous ; tous ses amis d'autrefois seront heureux de lui serrer la main. Nous lui souhaitons tout le succès que mérite son noble travail. Il est à espérer que chaque paroisse Canadienne-française aura avant longtemps son bureau de L'Union Franco-Canadienne.

Durant sa campagne M. Charland sera le représentant de notre Journal auprès de nos compatriotes, pour prendre des abonnés. On voudra bien s'adresser à lui à ce sujet.

Voici le Bureau de direction de L'Union Franco-Canadienne.

MM. le curé M. Auclair, de Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; G. Lamothe, avocat, C. R. ; Dr J. I. Desroches, membres, du conseil provincial d'hygiène ; L. G. Robillard, ex-inspecteur d'écoles ; H. Pelletier, avocat ; J. M. Amédée Denault L. L. B., publiciste ; l'abbé J. B. Morin, missionnaire de la colonisation ; Dr P. Barrette ; Réal Cloutier, entrepreneur-plâtrier ; A Chénard, imprimeur-éditeur ; M. J. Curot, inspecteur d'écoles ; Dr G. E. Baril.

Officiers du Bureau de Direction :

Président Général : M. Gustave Lamothe, avocat, C. R.,

1er vice-président : M. J. M. Amédée Denault, L. L. B.,

2nd vice-président : M. Anicet Chénard, imprimeur-éditeur.

Secrétaire Général : M. L. G. Robillard, ex-inspecteur d'écoles.

Trésorier Général : M. Réal Cloutier, entrepreneur-plâtier.

Médecin-en-chef : Dr J. I. Desroches.

1er médecin-examinateur : Dr P. Barrette,

Gérant, Dr S. Boucher.

Auditeurs : MM. M. J. Curot, inspecteur d'écoles, Montréal, et J. R. Parent, N.-P., de Saint-Jérôme, Qué.

Commissaire - ordonnateurs : MM. Auguste Belleville, épicier, de Joliette, et J. O. Chartrand, perruquier, de Montréal.

AMUSEMENTS

Cet après-midi Madame Lambert donne un grand pique-nique d'amis sur le terrain situé en face de l'Hôpital. Nous aurons donc le plaisir d'aller prendre le souper sur l'herbette ce soir. Après souper il y aura, soirée chez Madame Lambert.

Il y avait mardi dernier, une très-jolie soirée chez Madame Dubuc.

Dimanche dernier les amis de M. J. C. Smith de Winnipeg, se réunissaient en grand nombre chez lui à l'occasion du 48ème anniversaire de sa naissance. M. Joseph Bernier fut chargé de se faire l'écho de tous auprès de M. Smith et lui exprima dans les termes de la plus parfaite amitié les vœux de bonheur et de prospérité des amis de St-Boniface.

Comme souvenir de cette réunion intime une jolie riche pièce d'argenterie fut présentée au nom des amis à M. Smith par M. Senécal notre sympathique concitoyen.

La santé des Dames et tout particulièrement de Madame Smith et de ses demoiselles fut proposée par M. J. B. Leclerc et M. LaRivière y répondit avec succès.

Onsé separa à une h. avancée, après s'être bien amusé, ne regrettant qu'une chose, celle de ne pouvoir jouir plus longtemps de l'hospitalité charmante des hôtes de la maison.

Il y a eu hier soir une jolie réunion d'amis chez M. Joseph Bernier, avocat, à l'occasion du 24ième anniversaire de sa naissance. On lui a dit des paroles aimables et présentée un joli cadeau. Autant la démonstration a été spontanée et sympathique, autant la réception a été cordiale.

CHRONIQUE LOCALE

—La récolte est commencée partout.

—M. J. A. Richard est à Winnipeg depuis lundi dernier.

—Nous conseillons la lecture de l'article *Préceptes d'or*, publié en première page.

—M. N. Comeault, de St-Jean Baptiste, était à St-Boniface lundi dernier, pour affaires.

—MM. Ed. Guilbaut et J. F. Prud'homme sont revenus de leur voyage dans la province de Québec et aux Etats-Unis.

—M.J.P.O. Allaire, de cette ville, est parti vendredi dernier pour un voyage de quelques jours sur le lac Winnipeg.

—Nous prions nos correspondants particuliers de nous expédier leurs notes de façon qu'elles nous arrivent le plus tard le mardi matin.

—L'impression des bulletins de votation pour la prohibition vient d'être terminée par l'imprimerie du gouvernement. 1,500,000 copies ont été imprimées.

—Si vous voulez un habillement à bon marché, venez en chercher un pour $2,95 au magasin du Bon Marché chez.—J. B. L'ÉVÊQUE, Ave. Provencher, St-Boniface.

—Mercredi dernier, le 10 août, Madame François L'Évêque célébrait le 57ième anniversaire de sa naissance. Sur onze enfants vivants, deux seulement, la Rev. Sœur Joyal des SS. Grises et M. Hercule L'Évêque, typographe à New-York, n'avaient pu se rendre à cette jolie fête de famille. Il y eût dans la soirée, musique, chansons, discours, puis à minuit un superbe réveillon fut servi. Plusieurs cadeaux ont été présentés à Madame L'Évêque.

—M. Charland, de l'Union Franco-Canadienne, a fait une assemblée à St-Boniface dimanche dernier. La réunion était nombreuse et M. Charland a été bien écouté.

—Mademoiselle McCullough, qui vient de s'établir à St Boniface comme modiste dans la confection des robes, demande une apprentie. S'adresser à Mme Frs. Jean, coin des rues Dumoulin et St-Joseph.

—Une jeune fille du nom de Albina Bacon a tenté de s'empoisonner dimanche dernier à Winnipeg, parce que celui qui la courtisait n'était pas aussi empressé que de coutume depuis quelque temps.

—La rentrée des pensionnaires au Collège de St-Boniface aura lieu mercredi, le 31 août, à 7 hrs et demi du soir. Le lendemain matin, 1erseptembre, Messe du Saint-Esprit à 8 hrs, suivie de l'ouverture des classes.

—Nous avons reçu une lettre de M. Ducarre, de Winnipeg qui proteste vivement contre la visite de Ruthven à Winnipeg. Ayant reçu cette lettre trop tard pour la publier nous devons nous contenter de la mentionner.

—Lundi dernier, fête de l'Immaculée Conception, les élèves du Collège, sur l'invitation gracieuse des RR. PP. Jesuites, faisaient la sainte communion au Collège et y prenaient ensuite le dejeuner. Plusieurs anciens élèves étaient présents.

—Notre estimé concitoyen, M. Aimé Keroack, vient de subir à l'Hôpital de St-Boniface, une opération chirurgicale à l'oreille. L'opération, faite par le Dr Dame. a bien réussi et les nouvelles que nous sommes allés prendre du malade nous permettent d'espérer un rétablissement prochain.

—La lettre de notre correspondant "Franc-Parler" sur nos écoles catholiques fait le tour de la presse. C'est bien. Peu de journaux nous en ont donné le crédit. C'est un peu moins bien. Voici l'*Ouest-Canadien* qui l'attribue au *Courrier de St-Hyacinthe*. Nous laissons notre confrère à ses remords.

—M. V. Couture, hôtellier, de cette ville, a expédié, la semaine dernière, deux chars d'animaux à M. Victor Beaupré, qui a le contrat pour approvisionner les réserves des Pieds-Noirs et des Piégans, qui demeurent près de Gleichen, T. N. O. M. Beaupré était ici vendredi dernier dans le but de surveiller le départ de sa marchandise.

—Les amis de M. Roger Marion, à St-Boniface, lui ont fait remettre à l'occasion de ses noces d'argent, un joli cadeau. Nous sommes priés par M. Marion de leur en exprimer sa reconnaissance et celle de sa famille. C'est un précieux souvenir qu'il gardera avec soin et qui lui rappellera les liens de l'amitié qui existe entre eux. Pour notre part, nous offrons de nouveau nos félicitations à M. Marion.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Demers, épouse de M. le Dr Demers, de Ste-Anne des Chênes. Mme Demers était âgée de 28 ans. Elle était la fille de M. H. I. Richer. Nous présentons à M. Demers et à la famille de la regrettée défunte l'expression de nos plus vives sympathies.

PROTECTION DES PRODUITS CANADIEN

Le numéro du 14 juin du "The Adelaide (South Australia) Advertiser" qui vient d'être reçu, contient les détails d'un procès qui prouvent que même dans cette lointaine contrée, la Dr Williams Medicine Co., met autant de zèle à défendre ses droits et à protéger le public contre des faussaires, qu'elle en déploie ici dans le Canada. Dans le procès en question, il a été démontré que Frank Ashley et Wiliam Smith avaient été engagés à offrir un substitut des Pilules Roses du Dr Williams, prétendant que ce substitut était le même que le remède si justement célèbre. Les deux individus furent arrêtés sous les chefs d'accusation d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, et de conspiration pour tromper le public ; les témoignages out été donné devant le juge en chef de la cour crimineles. L'avocat des défendeurs a combattu fortement pour ses clients, mais en dépit de son éloquence, le jury, après une courte délibération, a rendu un verdict de coupable dans les deux cas. Le juge en chef a renvoyé le prononcé de la sentence jusqu'à la clôture des séances. Dans son discours au jury, le savant juge s'est élevé avec une grande force sur les dangers de cette pratique néfaste et trop répandue et les maux causés par ces substitutions.—"Toronto Globe".

t-Jean-Baptiste

15 aout—Les récoltes ont la plus belle apparence. Bon nombre de cultivateurs ont commencé à couper leurs récoltes. L'année sera très-profitable si les prix sont raisonnablement élevés.

—M. Euclide Désautel a eu la douleur de perdre une petite fille âgée de 27 mois, qui s'est noyée dans sa cave toute remplie d'eau. M. Désautel a les sympathies de toute la paroisse dans ce malheur qui le frappe.

LA BATISSE...
Dans laquelle
Nous nous trouvions

Ayant été fermée, nous sommes forcés de transporter notre stock. Pour 60 jours, nous occuperons une partie de l'établissement de Melle Maycock ; première porte au nord de la pharmacie Inman.



BIJOUTIERS, IMPORTATEURS DE JOYAUX, ETC., ETC., ETC.

33-38

EN AVANT LE PROGRES

M. R. DIXON, DE WINNIPEG, si avantageusement connu du public français de toute la province, désire informer la population de St Boniface et des paroisses environnantes qu'il vient de faire l'acquisition de la pharmacie de M. le Dr J. H. O. Lambert. Il est maintenant à son

NOUVEAU POSTE,

Porte voisine du Bureau de Poste, Ave. Taché, St-Boniface.

Stock complet et grandes réductions dans toutes les lignes.

Prescriptions remplies avec soin.

Patronage sollicité 36-39 **R. DIXON.**

Pourquoi l'Ecremeuse "Alpha de Laval"

Est d'un Usage aussi Universel !

Quelques faits concernant les Ecrémeuses, pris du New Wisconsin State Experiment Station.

BULLETIN NO. 56.

Ce bulletin est l'un des plus pratiques et des plus importants qui se soient jamais publiés. Il donne certains faits dignes d'être connus et valant son pesant d'or pour n'importe quel patron de beurrerie ou n'importe quel fermier qui fabrique lui-même son beurre. Ce bulletin est rempli de faits journaliers et non de théories expérimentales ou de démonstrations de choses possibles. Nous donnons quelques appréciations résumées dans le bulletin du "Chicago Produce" du 27 mars 1897.

(1) Ce bulletin rapporte les statistiques de 233 beurreries du Wisconsin, qui emploient 386 écremeuses, dont 225 "Alpha de Laval," 39 Sharples, 30 Danish Weston, 20 ALEXANDRA, 12 Reid-Danish, 11 U. S. et 4 Barber-Overflow.

(2) Il donne des statistiques analytiques complètes de 52 beurreries du Wisconsin—leur construction, leur action et leurs résultats dans les plus petits détails

(3) Il montre qu'un grand nombre d'Ecremeuses "Alpha de Laval" en usage écrèment jusqu'à .02 ; que la moyenne est de .05 à .065 ; et qu'une seule machine de toutes celles éprouvées par le Prof. Farrington en laisse plus que .1.

(4) Il montre que les Ecremeuses "Reid-Danish" laissent en moyenne trois fois autant de matière grasse dans le lait écrémé que les "Alpha de Laval."

(5) Il montre que les Ecrémeuses "U. S." laissent en moyenne trois fois autant de matière grasse dans le lait écrémé que les "Alpha de Laval."

(6) Il montre que les "Alexandra" laissent en moyenne quatre fois autant de matière grasse dans le lait écrémé que les "Alpha de Laval."

(7) Il montre que les "Sharples-Imperial-Russion" laissent en moyenne cinq fois autant de matière grasse dans le lait écremé que les "Alpha de Laval."

(8) Il montre que les "Sharples-Standard-Russian" laissent en moyenne huit fois autant de matière grasse dans le lait écrémé que les "Alpha de Laval."

(9) Il montre que tous ces soi-disant nouveaux styles d'Ecrémeuses tels que les "Reid," les "U. S." les "Alexandra" et les "Sharples" ne valent pas mieux et souvent valent moins que les anciennes machines qui étaient en usage autrefois et qui ne répondent plus aux besoins actuels.

(10) Il montre que l'usage continu des Ecrémeuses "Sharples-Russian" et des "Jumbo" fera la ruine de n'importe quelle beurrerie ou de n'importe quels patrons de beurrerie. Pour un **Separator Catalogue No. 257**, adressez-vous à

Ou bien à **ED. GUILBAULT**, St-Boniface, Man.

DE LAVAL DAIRY SUPPLY COMPANY, 132, rue Princess, Winnipeg, Man.

TELESPHORE PELLETIER
— EPICIER —

Provisions. Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc., etc.

Assortiment complet dans toutes les spécialités mentionnées plus hau Une visite suffit pour s'en convaincre

PRIX LES PLUS BAS DU MARCHE.

On achète les produits de la campagne aux plus hauts prix.

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.
la 28-11-94

BANQUE IMPERIALE
DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL PAYÉ - - - $2,000,000.00
FONDS DE RESERVE - $1,200,000.00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines.) Hugh Ryan, T Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man ....C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man.........N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie...........W. Bell "
Calgary, Alta............M. Morris, "
Prince-Albert, Sask...A. R. B. Hearn "
Edmonton, Alta ....G. R. F. Kirkpatrick, "
Vancouver, C. B.......A. Jukes, "
Revelstoke, C. B.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex.	Niagara Falls.	Sault S. Marie.
Fergus.	Port Colborne.	St. Thomas.
Galt.	Rat Portage.	Welland.
Ingersoll.	St. Catharines.	Woodstock.
Toronto	Cor. Wellington St. & Leader Lane	
	Yonge & Queen Sts.	
	Yonge & Bloor Sts.	

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre : La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke :

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

CHEQUES VENDUS. Ces cheques sont d'une grande commodité pour le public voyageur, étant payable sans le trouble ordinaire d'indentification dans toutes les parties de l'Europe.

C. S. HOARE, Gérant.
la 28-11-94 Winnipeg



VOULEZ-VOUS UNE BONNE...
CHARRUE?

Les charrues **COCKSHUT** sont les meilleures.

Nous garantissons satisfaction pour chaque charrue. Nous sommes agents pour le célèbre Moulin à vent **IDEAL** avec rouleau et aussi voitures **McLOUGLIN.**

COCKSHUT PLOW Co., Ltd,
154, Rue Princess, - Winnipeg.
4-5-98 6m

Machines A Bas Prix

Machines à battre, machines à couper le grain, à foin, Rateaux, (During) Charrues (John Deer).

Corde à lier le grain, 650 pieds par livre. Wagons, Bicycles (neufs et de seconde main). La célèbre Machine à laver ST-THOMAS et plusieurs autres, Machines à laver perfectionnées, Tordeurs, Cuves et Porte-tordeurs. Aussi : Thé et Café, Poudre pour boulanger.

C. MARCOUX, Agent.

Winnipeg Commission Co.,
176, RUE PRINCESS, WINNIPEG



DENIS DAOUST

Fiacre à toutes heures du Jour et de la Nuit.

Voiture de Premiere Classe.

PRIX REDUITS.

Téléphone 287.

WINNIPEG.





Les meilleurs soins connus

POUR LA FAIBLESSE DE LA VUE
SONT LES

LUNETTES ET LORGNONS
DE "B. LAURANCE."

Ils sont recommandés par des témoignages reçus récemment du défunt Cardinal Taschereau, les président, vice-président, ex-président et ex-vice-président de l'Association médicale du Canada ; le président du Collège Médical de Québec, le doyen de l'Université Médicale de Laval, les président et ex-président du Conseil Médical de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc. En vente seulement par

J. B. LÉVÊQUE, St-Boniface,
P. PARENTEAU, St-Jean-Baptiste,
J. B. GRAVELINE, Letellier, 29 1a

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Arr.	Arr.		Dép.	Dép.
11.00a	1.03p	Winnipeg	1.05p	9.30a
7.55a	12.01a	Morris	2.32p	12.01p
5.15a	11.09a	Emerson	3.23p	2.45p
4.51a	10.55a	Pembina	3.37p	4.15p
10.20p	7.30a	Grand Forks	7.05p	7.05p
1.15p	4.05a	Winnipeg Junction	10.45p	10.30p
	3.50p	Duluth	7.30a	
	8.10p	Minnéapolis	6.38a	
	7.30p	St. Paul	7.15a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Lundi, Mercredi. Vendredi.		Mardi, Jeudi. Samedi.
Départ.		Arrivée.
10.30a	Winnipeg	4.00p
12.15p	Morris	2 20p
1.18p	Roland	1.23p
1.36p	Rosebank	1.07p
1.50p	Miami	12.53p
2.25p	Altamont	12.21p
2.43p	Somerset	12.03p
3.40p	Greenway	11.10a
3.55p	Baldur	10.56a
4.19p	Belmont	10.35a
4.37p	Hilton	10.17a
5.00p	Wawanesa	9.55a
5.23p	Rounthwaite	9.34a
Ar 6.00p	Brandon	Dé9 00a

Prenant effet le 7 déc.—Raccordement direct à Morris avec le train No. 103, allant vers l'ouest, et le train No. 104 allant vers l'est.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Départ.		Arrivée.
4.45 p.m.	Winnipeg	12.35 p.m.
7.30 p.m.	Portage-la-Prairie	9.30 a.m.

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul.
H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

CREME A LA GLACE.

La Crême à la Glace la meilleure et la plus délicieuse qui est faite dans la ville, est certainement chez

B-O-Y-D.

Aussi de la Crême aux Fraises et aux Bananes, ainsi que toutes sortes de fruits. Venez nous voir et amenez vos amis.

Au même endroit :

W. J. BOYD.
370 et 579, Rue Main.

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE

Pour la Sciatique Pleuresie Les Points Crampes Nevralgie Rhumatisme Mal de Dos

MENTHOL D&L PLASTER

LE MEILLEUR REMEDE Contre le RHUMATISME.

Chaque Plaster est dans une boîte de ferblanc fermée ; prix 25 cts.,—en rouleaux d'une verge de long $1 le rouleau.

Davis & Lawrence Co., Ltd., FABRICANTS, MONTREAL.

VILLE DE SAINT BONIFACE — MANITOBA

AVIS est donné que la bâtisse centrale sur le terrain de l'Exposition de St-Boniface sera vendue mardi le 23 août courant à 3 heures de l'après-midi, au plus offrant et dernier enchérisseur. La vente se fera sur le lieu même.

Conditions : Argent comptant, obligation, de démolir la bâtisse et de déblayer complètement le terrain avant le 1er novembre prochain ; dépot de $25.00 par l'acquéreur pour garantir l'exécution de cette obligation.

THEO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

St-Boniface 9 août 1898. 10 8-98–21.

LIBRAIRIE
M. E. Keroack,

COIN DES RUES MAIN ET WATER,

En face de l'Hôtel Manitoba, Winnipeg

Cet établissement comprend un grand assortiment de livres da classe, de littérature française et anglaise, fournitures de bureaux, cadres, images, objets de piété, livres de prières, etc., etc., le tout à très bas prix à cause de l'importation directe.

Toute commande par la malle sera promptement exécutée.

Remise spéciale au clergé, aux commissaires et instituteurs. 1-8-98

Si vous

Désirez de **Bonnes Liqueurs**

a bon Marche,

ALLEZ AU ....

No. 620, RUE MAIN.

Le MEILLEUR VIN d'Ontario
A $1.25 le Gal.

Aussi un stock de choix de Cigares, Tabacs et Pipes chez

BELIVEAU & CIE,

Coin des rues Main et Logan, - Winnipeg
4-5-97 6m

ARGENT A PRETER
—SUR—

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,
BIELETS PROMISSOIRES,
CHATTELS MORTGAGES.

S'adresser à

THEO. BERTRAND,
Hôtel de Ville, St-Boniface.

Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

DEVRAIT TOUJOURS ETRE SOUS LA MAIN.

Pain-Killer

IL N'Y A PAS DE SOUFFRANCE NI DE DOULEUR, INTERNE OU EXTERNE, QUI NE SOIT SOULAGÉE PAR LE PAIN-KILLER.

Gare aux contrefaçons et aux imitations. La bouteille véritable porte le nom

PERRY DAVIS & SON.

The Lake Manitoba Railway & Canal Co.

Allant nord
Lisez en descendant. Lisez en montant.

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi. Ven.	STATIONS.	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi. Samedi.
7 50	Winnipeg	25 35
d11 50	Portage la Prairie	a20 00
11 30	Macdonald	19 25
11 50	Westbourne	19 00
12 25	Woodside	18 30
12 50	Gladstone	18 00
13 30	Gladstone Junction	17 30
13 56	Ogilvie	17 00
14 25	Plumas	16 35
15 06	Glenella	15 47
15 40	Glencairn	15 20
16 16	Elliot	14 40
16 48	Laurier	14 06
17 15	Makinak	13 40
17 45	Ochre River	13 15
a18 30	Dauphin	d12 30
d19 36		a10 55
20 02	Valley River	10 23
20 25	Sifton	10 00
20 58	Fork River	9 25
21 35	Winnepegosis	8 45

Ecrivez à propos des homesteads gratuits dans le district de la rivière Swan, venant d'être ouverts à la culture et voisins du fameux district Dauphin.

D. B. HANNA, Surintendant.

Faites l'usage du Savon

ROYAL CROWN SOAP

Conservez les enveloppes et procurez-vous de beaux livres et de belles images.

The Royal Crown Soap Co.
WINNIPEG, MAN.
8-6-98 3m

BY RAIL, Stage LAKE, WAGHORN'S GUIDE

WAGHORN'S GUIDE AT ON TRAINS 5c

COMMERCE.

Marchésde Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 15 Août 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 8	à 0 12
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli,"	0 05	à 0 08
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 12
Veau, côtelettes, par lb	0 1C	à 0 12
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 03	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 15
Lard salé, "	0 10	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 10
Saucisse "	0 10	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 10	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 08	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 8	à 0 10
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets, le couple	0 25	à 0 30
Dindons	0 12	à 0 15
Œufs, par douz	0 15	à 0 20
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 35	à 0 40
Choux, par 100	4 50	à 5 00
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 10	à 0 15
Beurre, salé, la lb	0 8	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 13	à 0 14
Patates nouvelles, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 25	à 1 50
Choux, par 100	4 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 00
Foin, la tonne	3 00	à 4 50
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Bœuf vif, par lb	0 02½	a 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 06½	à 0 07½
Cochons, vif, par lb	0 04½	à 0 05
Mouton, par lb	0 07	à 0 09
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Blé, le minot	0 65	à 0 65
Avoine, le minot	0 45	à 0 50
Orge, le minot	0 00	à 0 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 65	à 0 65
Avoine, par minot	0 00	à 0 47
Orge "	0 00	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 45
" Strong Baker	2 25
" Manitoba Baker	1 90
" Imperial Baker	1 75
" Supérieure XXXX	1 25
" Nestor	1 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	2 25	à 2 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00	à 4 50
Charbon dur	8 50	à 10 00
Charbon mou	4 50	à 0 00

FOIN.

Foin de prairie	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	4 00	à 5 00

SUR LES COTES DE LA GASPESIE

Une correspondance de Gaspé nous apprend que la pêche a été nulle jusqu'à ce jour et que l'hiver s'annonce sous les perspectives les plus sombres.

Comme par le passé, les pêcheurs ne se sont guère occupés de leur terre. Il ne peuvent compter sur les produits de leur ferme.

Pour celui qui connaît la Gaspésie, cette négligence des habitants à négliger leur ferme ne le surprend pas.

Quand les mois du printemps arrivent, ils ne songent point aux semailles, mais à la pêche, à la mer, au vent. Ils sont pour ainsi dire, nés sur l'eau. Ils y ont vécu toute leur vie, comme, avant eux, leurs ancêtres y avaient vécu. Et ils comptent toujours qu'elle va leur apporter l'aisance. La culture du sol, cela prend du temps, les produits de la terre ne poussent pas vite: le poisson mord en un instant et, quand il y en a, en quelques heures la barque est pleine.

Le clergé fait des efforts considérables pour entraîner les habitants de la Gaspésie dans une autre direction. Plusieurs d'entre eux sont fils de cultivateurs et donnent, par leur exemple et par leur parole, de fructueuses leçons d'agriculture.

Si la pêche d'automne n'est pae meilleure, plus de la moitié de la population sera obligée de gagner les chantiers l'hiver prochain.

DES OURAGANS AUX ETATS-UNIS

Une trombe a fait des ravages dans les environs de Chelsea Park, à 5 milles de Kansas City Cinq personnes ont perdu la vie. La force de cette trombe a brisé une digue et les eaux d'un lac artificiel se sont répandues sur les terres, renversant cinq maisons situées près de Jersey Creek.

Un terrible ouragan s'est déchaîné sur une partie de la rive de Hampton, N. H. causant des pertes de vie nombreuses et endommageant nombre de propriétés.

Onze personnes ont été tuées et soixante-quinze autres blessées. Cinq personnes se sont noyées.

Un ouragan accompagné d'une pluie torrentielle s'est abattu sur tout le Missouri et la partie orientale du Kansas. La ville de Knobnoster a été presque entièrement détruite. L'ouragan a ravagé le pays près de Saint-Joseph et a fait des dégâts évalués à $50,000; plusieurs habitants de la campagne ont été blessés. A Walbasch, Indiana, la foudre est tombée sur une ferme, tuant la femme du fermier et mettant le feu à six granges.

Une grande tempête a sévi aux Etats-Unis il y a nne douzaine de jours. Elle à été particulièrement forte dans le sud de New-Hampshire et dans le Nord-Est de Massachusetts.

L'orage s'est abattu avec la fureur d'un cyclone sur Farmington, Meadboro, Manchester, dans le N. Hampshire sur Lawrence, Haverhill, Nashua, Pawtuckett, Exeter Somersworth, West Roxbury, Hampton Falls, et Chester, inondant les rues, déracinant les arbres, renversant les édifices, détruisant les moissons, et causant plusieurs pertes de vie. A Exeter, l'église catholique et le presbytère ont été frappés par la foudre.

A Propos d'Agriculture

Époque de la récolte des céréales

S'il est une question d'actualité faite pour intéresser nos lecteurs, c'est certainement celle qui a trait à la récolte des céréales et particulièrement du froment. A quel moment faut-il faire cette récolte? C'est la première question qui se présente. Elle a été fort discutée, mais nous sommes point; la science et la pratique sont ce aujourd'hui absolument fixé sur d'accord pour faire couper le blé avant sa complète maturité.

Les avantages de la "coupe prématurée" des céréales sont connus depuis longtemps, et il y a bien des siècles déjà que Columelle disait aux agriculteurs de son époque:

"Rien de plus pernicieux que le retard: d'abord, parce que le grain devient la proie des oiseaux et autres animaux; ensuite, parce que les semences et les épis eux-mêmes se détachent facilement des chaumes; si des vents impétueux ou des tourbillons leur impriment de violentes secousses, les tiges tombent à terre."

Cette opinion est confirmée par les observations des agronomes modernes.

"La coupe prématurée, dit M. de Dombasles, prévient une perte souvent considérale, produite par l'égrenage; et partout où l'on connaît cette pratique, on s'accorde à dire que le blé ainsi récolté prématurément, est la meilleure qualité pour la mouture. Sur certains marchés, les meuniers et les boulangers savent bien le distinguer en le maniant à la main, et le payent ordinairement plus cher que le grain coupé à complète maturité."

La coupe précoce des céréales présente plusieurs avantages importants, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici:

1o Par la coupe prématurée, l'on prévient les pertes dues à l'égrenage, pertes qui sont d'autant plus sensibles que le grain qui mûrit le premier est ordinairement le meilleur et le plus beau;

2o On peut disposer d'un plus grand nombre de journées, en avançant d'au moins une semaine l'ouverture de la moisson, et le recrutement des ouvriers est plus facile;

3o On s'affranchit un peu plus tôt des chances d'orage et de grêle qui menacent les blés, dans cette saison de l'année, et qui, tous les ans, ravagent quelque localités à la veille de la récolte:

4o Sous le rapport de la qualité, le grain coupé prématurément conserve un meilleur aspect, il a plus de main, pèse davantage au minot (5 à 7 livres) et la mouture est rendue plus facile;

5o La paille elle-même est moins dure, moins cassante, ses éléments nutritifs sont plus digestibles;

6o La coupe prématurée atténue aussi le mal qui frappe les céréales dans les étés très secs où le grain est petit et retrait. En laissant les épis mûrir complètement sur leurs tiges, écrit M. Risler, ils sont exposés à toutes les alternatives de pluie et de coup de soleil qui tantôt gonflent, tantôt dessèchent le grain. A ces considérations, nous pourrions ajouter qu'en moissonnant avant l'époque de la maturité complète, les déchaumages seront plus avancés et on gagnera quelques jours, très précieux pour préparer les ensemencements suivants, surtour quand on fait des récoltes dérobées ou des enfouissements en vert. Les plantes fourragères semées dans la céréale, jouissant plus promptement des bienfaits de l'air et de la lumière, peuvent pousser plus tôt. On peut aussi mentionner que plus on retarde la coupe et plus les mauvaises herbes des récoltes sales mûrissent leur graines et en abandonnent au terrain.

Il y a donc utilité, nous dirions même nécessité, à couper le blé avant maturité complète. Mais quelle est l'époque précise déterminée par la pratique? Pour fixer les idées à ce sujet, nous ne pouvons mieux faire que de donner l'opinion de M, de Dombasles, dont nous nous plaisons à rappeler les conseils pratiques.

"L'époque la plus favorable, dit-il, est celle où la paille a presque complètement perdu sa teinte verdâtre et où les grains de la majeure partie des épis ne se laissent plus écraser les pressant entre les doigts, mais où l'ongle s'imprime encore dans la substance du grain comme dans un morceau de cire."

Ces indications de l'illustre agronome lorrain, ont été pleinement confirmées par les expériences faites par ordre de la Société Nationale d'Agriculture de France, dans la forme de Fouilleuse, sous la direction de Payen et Pommier.

Ces faits parfaitement observés tous paraissent avoir une signification absolue; et Cadet, de Meaux, avait raison lorsqu'il affirmait que le blé récolté avant la complète maturité, pesait 7 livres par minot de plus que l'autre

Coke et Antoine de Rovile pensaient que le froment coupé dans ces conditions contenaient moins de son. Ils prétendaient que quand on laissait le blé sur pied trop longtemps, la pellicule s'épaisissait aux dépens de la substance nutritive contenue dans le grain. Nous nous contenterons de signaler cette observation sans la commenter; car il n'existe pas, ànotre connaissance d'expériences comparatives de farine, sous le rapport de la panification.

D'une manière générale, on peut dire que le meilleur moment pour couper le blé, c'est cinq à six jours avant la maturité, mais qu'il vaut encore mieux le couper huit jours plus tôt que d'attendre qu'il soit trop mûr.

Il n'en est pas de même pour le grain qu'on destine aux futures semailles: celui-là, il importe de le laisser mûrir complètement, attendu que les grains les plus mûres fournissent toujours des sujets plus vigoureux et des récoltes plus abondantes. Mais le cultivateur ne doit pas oublier qu'une imprévoyance de sa part peut compromettre (en quantité,) le rendement de sa culture.

LES YEUX

Si vous voulez conserver vos yeux en bonne santé:

Evitez les brusques de passages l'obscurité à la clarté.

Evitez l'emploi de drogues et de stimulants affectant le système nerveux.

Evitez de lire couché ou lorsque vous êtes très fatigué.

Si vous vous sentez les yeux fatigués, fixez un point quelconque à une grande distance.

Lavez-vous les yeux avec de l'eau tiède, et méfiez vous des courants d'air.

—*Le Manitoba* est en vente chez M. G. R. Vendôme, libraire, 290, rue Principale, Winnipeg, et chez M. J. B. Leclerc, barbier et agent de journaux, St-Boniface.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

LE VENDREDI DE PIERRE BERNARD

No. 7

(*Suite*)

Pierre dit lentement, à voix basse, ces quelques mots, exprimant comme involontairement sa pensée.

—Vous avez parcouru toutes les galeries du Louvre?

—Oh! non, Mademoiselle. Je vois mal quand je vois trop vite. J'ai probablement l'esprit lent; il me faut regarder longtemps pour saisir l'idée du peintre, puis apprécier le génie avec lequel il a su transmettre cette idée par le dessin et la couleur. Le mérite de l'homme de génie c'est le respect du don de Dieu qu'il a reçu.

—Je suis comme vous, Monsieur, je ne peux pas voir très voir. Quand je suis sortie du couvent, on me faisait tout parcourir, et je n'appréciais que peu de chose. A présent, mère me comprend, et me permet de regarder aussi longtemps que je le désire.

—Le m'arrête toujours devant la lecture de la Bible de Gérard Dow. Vous connaissez ce chef-d'œuvre, Mademoiselle?

—Oui, dit Étiennette avec une satisfaction naïve. Les détails sont charmants, la couleur lumineuse. La fenêtre, encadrée des gracieuses découpures du pampre qui l'entoure, éclaire d'un jour calme et serein les ustensiles de ménage, le linge blanc le pain déposé sur l'escabeau servant de modeste table, et ces deux vieillards paisibles dont l'un écoute ce que l'autre lit.

Il me semble voir deux vieux époux, ayant aimé et souffert ensemble, dans la patience et dans la paix, qui font, avant de prendre le sobre repas du soir, une sainte lecture. Avec quelle attention le vieillard écoute sa vieille femme, lisant elle-même avec révérence la Bible. La Bible! C'est si simple et si grand!

—Quelques catalogues présentent cette toile sous le titre de: "Tobie et sa vieille femme."

—Cela pourrait être, affirma Mlle Étiennette. Le bon vieillard a les yeux fermés pour indiquer qu'il est aveugle. C'est alors que se sentant désormais incapable, il envoie son fils recouvrer le prêt fait à un ami. Le jeune homme se mettra au courant des affaires, il connaîtra ce pays, cette famille amie. Mais, à peine s'est-il éloigné que la pauvre mère, dans sa tendresse s'alarme, oublie la Providence et le céleste gardien qui veille sur les pas du jeune voyageur. Probablement, à l'heure où Gérard Dow les représente, la bonne mère cherche, dans la lecture des saints livres, des motifs de confiance et de sécurité. L'enfant revient, tout est joie. Le bon chien court au-devant du cher attendu, "en remuant la queue et jappant joyeusement." Est-ce bien cela! Je trouve qu'il n'y a rien d'aussi saisissant que l'Évangile et la Bible dans leurs compositions et leurs images intimes, simples et parfois si grandioses.

Pierre souriait en silence et Mlle Étiennette continuait ainsi:

—Mère a voulu me faire connaître les romans... Je n'aime pas les romans. Je n'aime pas les gens qu'on y rencontre.

Pierre souriait encore, en murmurant:

—L'abbé Perreyve a écrit que la mémoire est la compagne de nos heures de solitude et il ajoute: "Que cette compagne soit noble et pure!... Ne souffrez pas qu'elle s'abaisse..."

—Il me semble que les bons vieux du chef-d'œuvre de Gérard Dow n'ont jamais lu de roman, reprit Étiennette. Ils seraient moins heureux. Leur pieuse lecture se fait quand l'air est tiède et que les perce-neige commencent à fleurir.

—Vous aimez les perce-neige, Mademoiselle?

—Beaucoup. Les Bretons les appellent des chandeleurs, parce qu'ils pensent que le bon Dieu les fait épanouir au temps de cette fête de la vierge Marie pour orner ses autels. J'aime ces gracieuses concordances, ces pieux rapprochements entre la création, l'œuvre matérielle et l'Eglise l'œuvre spirituelle. La création, c'est comme un beau livre d'images où nous apprenons à connaître les raisons du bon Dieu. Je voudrais que toute science eût pour titre; Recherche et reconnaissance des moyens et des intentions de Dieu dans la nature.

—Les vants n'y songent guère, murmura Pierre.

—C'est à vous, Mademoiselle, dit vivement Raymond de Beaulieu qui faisait vis-à-vis et s'étonnait de la distraction de Mlle Étiennette. Elle s'empressa de réparer sa faute; quand elle revint le quadrille était fini.

Pierre, traversant la foule, frayait le passage à sa danseuse qui le suivait, la main légèrement appuyée sur le bras de son guide. Parvenu, non sans peine, à la place réservée, Pierre s'inclina et remercia Mlle Étiennette de sa bonté. Un petit mouvement de tête, un charmant sourire, affirmèrent seuls, mais obligeamment, que cela n'avait causé aucune peine. Saluant plus profondément encore la jeune fille qui sans lever les yeux, lui rendit son salut, Pierre s'éloigna. Il était ravi. Cherchant instinctivement le vieil oncle pour s'entretenir d'Étiennette, il franchit le seuil du petit salon. L'oncle avait disparu. Les joueurs, penchés d'un air avide et sombre sur le tapis vert, faisaient, de temps à autre, entendre les termes consacrés dans les salles de jeu.

Pierre sortit immédiatement, mais, arrêté par les *rapides* du Cotillon, il se trouva forcé de regarder encore. L'heureuse impression qu'il avait reçue s'effaça bientôt sous une sorte de dédain qui le rendit mécontent de lui-même et triste. Aussi disparut-il comme l'oncle Étienne. Il ne se coucha pas et se mit à écrire à sa sœur Élisabeth.

"Sœur,

"J'arrive de cette soirée. Elle m'a laissé bien calme. J'ai dansé une seule fois avec la demoiselle en bleu, qui est décidément la fille unique de M. et Mme Devillers. Est-ce parce qu'elle vit au milieu de l'opulence et de toute satisfaction qu'elle semble n'attacher aucun prix aux choses de ce monde? L'éducation qu'elle a reçue dans un couvent l'a-t-elle prémunie contre toute vanité? Je ne sais; mais elle est très simple, très confiante et très modeste. Elle exprimait avec une confiance et une vivacité gracieuse ses idées, qui sont les nôtres, elle causait tout simplement avec cette facilité vraiment merveilleuse que possèdent les femmes.

Je reviens avec une meilleure opinion de ce monde. C'est à regret cependant que je m'y arrête. Je n'ai qu'un mobile: donné la paix de l'âme et du cœur à notre père; vivre et mourir près de toi, ma chère Élisabeth, en notre humble village de Vendée; vous aimer en aimant Dieu, c'est le rêve de votre.

"Pierre BERNARD."

Pendant que Pierre écrivait cette lettre, le bal finissait, car tout finit ici bas, même la douleur, Les invités disparaissaient par groupe. Mme Devillers et Étiennette, retirées dans le petit salon qui unissait leurs chambres, causaient auprès du feu. Mme Devillers se complaisait à chercher l'intimité avec sa chère fille. à jouir de la confidence de ses impressions.

—Eh bien! mon enfant, es-tu fatiguée? dit-elle, en détachant la couronne de violettes blanches et de mouses qui ornait les cheveux blonds d'Etiennette.

—Oh! mère, pas du tout.

Le pauvre M. Pierre, le clerc de ton père, ne t'a pas trop ennuyée?

—Oh! non.

—Tu n'as pas été trop en peine pour causer avec lui.

—Oh! non, mère. Un monsieur qui fait maigre le vendredi, même dans le monde, doit connaître et aimer ce que je connais et ce que j'aime.

—Vraiment! Et quel était le sujet de la conversation?

Etiennette reprit, à peu près, tout ce que nous avons cité précédemment.

—Et ce M. Pierre, parlait-il?

—Pas beaucoup, mère, il parle peu.

(*A suivre*)